



SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

----

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de novembre, à 18 heures et 45 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué le jeudi 21 novembre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Absent : 3

Procurations : 3

Votants : 27

Date d'affichage :

21 novembre 2024

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, André de POUMAYRAC de MASREDON, Franck LAMBERT, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Secrétaire de séance : Brigitte GLIZE

**Objet : Budget principal de la commune - Décision Modificative n°2**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L1612-11 ;

**Vu** la délibération n°11-2024 voté en séance du conseil du 25 mars 2024 portant approbation du budget principal 2024 de la commune ;

**Vu** la délibération 5-2024 du 25 septembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de voter une décision modificative N°2 pour ajuster des crédits afin de :

- basculer des enveloppes prévues en investissement pour des travaux réalisés en régie
- basculer des crédits du 012- charges du personnel vers le 011- charges générales pour pallier les dépenses imprévisibles de l'année.



- Ajuster les recettes supplémentaires provenant de la récupération des sommes versées au délégataire des micro-crèches par le caf, au titre du bonus territoire.

Section	Sens	Chapitre	Proposé	équilibre
F	D	011	238 100 €	70 000 €
F	D	012	-113 000 €	
F	D	023	-63 100 €	
F	D	65	8 000 €	
F	R	042	16 000 €	70 000 €
F	R	77	54 000 €	
I	D	040	16 000 €	-63 100 €
I	D	21	-5 000 €	
I	D	23	-74 100 €	
I	R	021	-63 100 €	-63 100 €

**CONSIDERANT** que ce vote revêt un caractère d'urgence compte tenu des dates de clôtures budgétaires communiquées par le centre de gestion comptable de St Vincent de Tyrosse, arrêtées au 13 décembre 2024.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT et MM. Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER).

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver les ajustements de crédits comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Proposé	équilibre
F	D	011	238 100 €	70 000 €
F	D	012	-113 000 €	
F	D	023	-63 100 €	
F	D	65	8 000 €	
F	R	042	16 000 €	70 000 €
F	R	77	54 000 €	
I	D	040	16 000 €	-63 100 €
I	D	21	-5 000 €	
I	D	23	-74 100 €	
I	R	021	-63 100 €	-63 100 €

**Article 2 :** que Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Madame le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.



**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**  
**Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**Le/la secrétaire de séance**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire,**  
**Pierre PÉCASTAINGS**

Transmise au contrôle de légalité le : 28/11/2024

Publiée le : 29/11/2024